

Généralités

Lors des périodes de votations ou d'élections les habitants de notre Commune constatent régulièrement des déprédations de l'affichage politique ; elles concernent tous les partis et engendrent inévitablement un climat de suspicion.

Cette problématique n'est pas vraiment nouvelle mais elle est apparue avec plus d'acuité lors de la dernière campagne électorale de 2016.

Au surplus l'on observe une surcharge d'affiches, qui deviennent moins lisibles, placées parfois sur des panneaux de signalisation ou à des endroits qui perturbent l'attention des automobilistes. Il en découle ainsi, une forme de pollution visuelle pendant plusieurs semaines, voir bien au-delà des délais prescrits.

Cette année la Municipalité est intervenue pour assurer une certaine esthétique dans le périmètre de la place des Anciens-Fossés.

Si les partis politiques ébattent via l'affichage politique afin qu'ils soient remarqués d'une manière certes percutante, il convient aussi de préserver durant la période d'affichage, une bonne image de l'espace public.

C'est pourquoi je demande notamment à la Municipalité :

- > de présenter une solution qui harmonise l'affichage politique et assure le principe d'égalité entre les partis concernés,
- > de présenter un concept permettant de définir des zones d'affichages temporaires régulées et libres
- > de mettre à disposition des infrastructures (cadres et massif de fondations) réceptionnant les supports verticaux d'un affichage temporaire.

Il me paraît évident que les partis politiques continueront de prendre en charge le coût de leurs affiches.

A noter qu'une adaptation est nécessaire afin d'actualiser, voir d'envisager modifier la convention qui lie la Municipalité et la SGA, dans ce sens.

A relever également que des communes comme Lausanne, Montreux et Lutry qui refusent l'affichage sauvage ont légiféré.

Objet de la motion

Je demande la prise en considération de la motion « **AFFICHAGE POLITIQUE** » ainsi que son renvoi en commission pour étude et rapport.

Gérald Helbling

LTP : le 15 septembre 2016